



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2016**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le trois novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 25 octobre s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie-Odile, Maire**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – DUBOIS Alain – GUEHO Cyril – NEVOUX Claude – LE CARS Yannick – LOYER Dominique – AUTRAN Thierry
MMES LE RAY Marie-Thérèse – PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie-Thérèse – DE LA BOUILLERIE Sybille

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEPEIGE Fabrice

POUVOIRS : M. DEPEIGE Fabrice à M. LE CARS Yannick

SECRÉTAIRE : M. AUTRAN Thierry

Approbation du Conseil Municipal du 6 octobre 2016.

Madame PIQUET Jocelyne demande des précisions sur le PV (commerce/Salle).

2016_11_01_ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Madame le Maire, rappelle que Questembert Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ayant les effets d'un SCoT le 16 mars 2015. L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Madame le Maire expose le projet de PADD qui compte trois axes déclinés en dix orientations et vingt-quatre points.

Axe 1 : Organiser le territoire multipolaire

Structurer le développement territorial afin de créer les conditions de l'attractivité et du rayonnement de Questembert Communauté

Maintenir Questembert Communauté au coeur des échanges territoriaux grâce à une structuration forte du territoire.

Faire rayonner Questembert Communauté grâce à ses pôles économiques d'excellence.

Affirmer l'identité agricole, atout indéniable de Questembert Communauté.

Axe 2 : Accompagner la mutation des lieux de vie

Repenser l'aménagement des lieux de vie afin de réduire leurs impacts sur l'environnement

Relocaliser le développement résidentiel.

Placer la notion de proximité au cœur de la stratégie de déplacement.

Valoriser les grands espaces de nature.

Offrir un cadre de vie de qualité.

Axe 3 : Anticiper les évolutions des modes de vie

Intégrer à la réflexion stratégique les évolutions sociétales et sociales afin de poursuivre l'accueil de nouvelles populations

Adapter le parc de logements à la diversification des trajectoires résidentielles.

Inscrire le territoire dans la transition énergétique.

Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité.

Le conseil municipal a pris acte des orientations générales du PADD comme présenté par Madame le Maire.

Les réflexions des élus concernant les axes déclinés dans le cadre du PADD sont les suivantes et seront transmises à Questembert Communauté :

P/15 – préciser « traiter les entrées de ville de Questembert » par « des villes de Questembert Communauté ». (cela avait été demandé lors des réunions avec les conseillers communaux des 11 et 12 octobre 2016)

P/17 - rajouter « faire de l'aménagement numérique un levier d'attractivité » il faut anticiper, mettre en place une meilleure couverture des réseaux portables /fibre – trop de bourgs mal desservis par le réseau portable.

+ demande qu'une action soit faite à échelle communautaire

P/18 – demande d'aide pour le désamiantage de certains bâtiments agricoles pour éviter les bâtiments en ruines.

Accès routiers : revoir la 2 x 2 voies.

P/20 – demande de précision sur « en prenant en compte les circulation agricoles »

P/22 – Quelle est la description d'une STECAL et la commune de Saint Gravé est elle concernée et combien ?

P/30 – demande d'explication « en interdisant la localisation de certains commerces de bouche.... »

P/32 – l'implantation d'une entreprise ou d'un promoteur sera t elle possible sur la commune de son choix (ou Questembert/Malansac)

DATES A RETENIR

Commission jeunesse le samedi 5 novembre 2016

Festi'Momes mercredi 9 novembre 2016

assemblée générale Questembert Communauté le 24 novembre 2016

prochain conseil le mardi 29 novembre 2016

repas foot le samedi 3 décembre 2016

Vœux : 14 janvier 2017

**La séance est clôturée à 22h40
après avoir délibéré sur le point numéroté
de 2016_11_01**

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN
L.GUITTON	C.NEVOUX	Y.LE CARS
D. LOYER	A.DUBOIS	T.AUTRAN
C.GUEHO	F.DEPEIGE POUVOIR	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE